

### Séance 16 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes à Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIES, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Bernard ARNOULD à Anne-Claire SOLIER, Sophie CANTALOUBE à Richard SLEIZAK, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Jean-François ROUSSET à Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Guy SALES

**Absents :** Bernadette BOULANGER, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI

**Date de la convocation :** 09 décembre 2021

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Michel WOLKOWICKI

**Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 28 octobre 2021,
- Point sur la démarche de prise de participation éolien suite au dernier COTECH,
- Subventions aux associations culturelles 2021,
- Compte rendu pour approbation de la CAO du 09/12/2021 :
  - Travaux d'accessibilité au cinéma Le Temple de Camarès,
  - Fourgon tri-benne,
  - Répandeuse à émulsion,
- Propositions DETR 2022 :
  - Travaux voirie 2022,
  - Projets investissements,

- Bilan des permanences habitat dans le cadre du PIG Départemental Habiter Mieux 2021 et tenue des permanences habitat 2022,
- Avenant n° 1 à la convention de partenariat : Agir pour l'inclusion numérique,
- Délibération pour adhésion à l'association de préfiguration de l'agence départementale des sports,
- Décisions modificatives,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que trois points soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Adhésion de l'EPCI à l'ANEM : cotisation 2021,
- Approbation de la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour la mise en œuvre de la coordination gérontologique,
- Attribution de subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la mise en œuvre de la coordination gérontologique – Exercice 2021.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

### Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du :

- ❖ **28 octobre 2021** : approuvé à l'unanimité.

### Point sur la démarche de prise de participation éolien suite au dernier COTECH

Suite à la demande de Monsieur Claude CHIBAUDEL, voici un point récapitulatif des éoliennes installées sur notre territoire :

Porteur de projet	Commune d'implantation	Mâts	MW Mât	MW parc	IFER Eolien 7 700,00 €
VALOREM (> ENERTRAG)	Peux et Couffouilleux	12	1,3	15,6	60 060,00 €
M. FANJAUD	Camarès	2	0,275	0,55	2 117,50 €
VALECO	Murasson	6	2,3	13,8	53 130,00 €
VALECO	Peux et Couffouilleux	7	2,3	16,1	61 985,00 €
TAURIAC ENERGIE	Tauriac	8	2,3	18,4	70 840,00 €
MONTAGNOL ENERGIE	Montagnol	8	2,3	18,4	70 840,00 €
Segalasses Energie (RAZ)	Brusque	4	3	12	46 200,00 €
	Camarès	2	3	6	23 100,00 €
	Peux et Couffouilleux	1	3	3	11 550,00 €
<b>Machines installées</b>		<b>50</b>		<b>103,85</b>	<b>399 822,50 €</b>
SAS Energie du Haut-Dourdou	Mélagues	14	3	42	161 700,00 €
	Arnac/Dourdou	5	3	15	57 750,00 €
RAZ Energie 2	Mélagues	14	2,3	32,2	123 970,00 €
Volkswind	Arnac/Dourdou	6	3	18	69 300,00 €
Valéco PE de Prinquiers	Tauriac	5	3	15	57 750,00 €
<b>Machines à venir</b>		<b>44</b>		<b>122,2</b>	<b>470 470,00 €</b>
<b>Machines au final</b>		<b>94</b>		<b>226,05</b>	<b>870 292,50 €</b>

Plusieurs sujets ont été abordés lors du dernier COTECH :

#### Sujet 1 : Sécurisation distribution retombées financières pour la collectivité :

Ce que propose Engie :

- Engagement TRI 6%, distribution dividendes à partir de la 6e année, pas de CCA,
- Entrée de la CC à hauteur de 3M d'€,
- Hypothèses BP "optimistes" : P50, etc.

### **Ce qu'on négocie (pour tendre vers un projet de territoire) :**

- Davantage d'éléments sur la robustesse du business plan (explication sur le versement des dividendes, hypothèses adoptées, TRI),
- Revue des hypothèses définissant le prix d'acquisition des titres,
- Engagement de ENGIE GREEN pour supporter sur les éventuels surcoûts liés au Projet (coûts construction, exploitation, défaut ratios),
- L'insertion de conditions suspensives à l'acquisition des titres (tel que le financement - délibération de la CCMRR, la GAP d'ENGIE GREEN au profit de la CCMRR),
- Privilégier le versement des dividendes aux actionnaires plutôt que la trésorerie de la société,
- Recours possible aux CCA après la sortie de la société citoyenne (fin des contraintes liées au bonus CRE).

### **Sujet 2 : Instances décisionnaires avec une gouvernance partagée :**

#### **Ce que propose Engie :**

- Une faible prise en compte des actionnaires minoritaires > beaucoup de décisions stratégiques à la majorité simple.

#### **Ce qu'on négocie (pour tendre vers un projet de territoire) :**

- anticiper le fonctionnement 80/20,
- élaboration de la liste des décisions nécessitant le vote de la CCMRR :
  - décision à l'unanimité sur les comptes annuels + versement de dividendes,
  - décision à l'unanimité sur le transfert de titres (agrément),
  - décision à l'unanimité sur l'augmentation, réduction de capital (vis à vis de la société citoyenne),
  - décision à l'unanimité sur l'utilisation de la ligne OPEX (MDE),
  - décision à l'unanimité sur les engagements financiers, les investissements, dépassement de BP,
  - décision à l'unanimité sur le renouvellement des contrats d'énergie et des contrats d'exploitation,
- le droit d'exercer toute mission d'audit à tout moment, droit d'information renforcé.

### **Sujet 3 : Financement citoyen :**

#### **Ce que propose Engie :**

- Actions via société citoyenne avec une plateforme : TRI garanti de 5% sur 3,5 ans, produit court-terme,
- A l'issue des 3 ans > diminution de 20% du capital > Engie monte à 80% du capital.

#### **Ce qu'on négocie (pour tendre vers un projet de territoire) :**

- possibilité par une SEM régionale ou les collectivités locales de se positionner sur ces 20% (en CCA) et donc maximiser les retombées locales.

### **Sujet 4 : Charges de fonctionnement :**

#### **Ce que propose Engie :**

- Peu de garantie sur des contrats d'exploitation "dans les prix du marché" (durée 10 ans) > coûts élevés des contrats actuels,
- Peu d'engagement sur l'emploi local en phase de construction et d'exploitation  
Initialement rien sur le financement d'actions locales.

#### **Ce qu'on négocie (pour tendre vers un projet de territoire) :**

- demander une révision des contrats à 5 ans + "mise en concurrence" des offres pour leur renouvellement (alignement jusqu'à +2% du prix observé),
- d'avantages d'engagements sur l'emploi local,
- mise en place d'une ligne de 2 Ke/ an pour financer des actions de MDE sur la CC (charges de fonctionnement de la société).

**Le sujet est donc ajourné.**

---

## **Subventions aux associations culturelles 2021**

---

### **❖ Subventions aux associations – Exercice 2021 :**

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

Suite aux réunions de la Commission Culture et du Bureau, Madame la Présidente et Monsieur Richard SLEIZAK, Président de la Commission Culture soumettent à l'avis du Conseil Communautaire les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations/Organismes	Propositions de la Commission	Vote Conseil Communautaire
La Ligue contre le cancer	3.05 €/tonne de verre collecté	3.05 €/tonne de verre collecté
Association Musicale de Combret	600.00 €	600.00 €
Les concerts de poche	1 200.00 €	1 200.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Belmont-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Sernin-sur-Rance	2397,60 €	2397,60 €
Ecole Foot Jeunesse Sportive Rance & Rougier	3 000.00 €	3 000.00 €
L'Écrin du Dourdou	200.00 €	200.00 €
Judo Club	500.00 €	0.00 €
La Passacaille	600.00 €	600.00 €
Rugby club Rougier	2 000.00 €	2 000.00 €
Les Majorettes du Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Millefeuilles « Forêt en fête »	1 600.00 €	1 600.00 €
Rencontres Musicales de Tauriac	700.00 €	700.00 €
Les Nouveaux Troubadours	3 000.00 €	3 000.00 €
Atelier 12 Figures	500.00 €	0.00 €
Sauvegarde Restauration Eglise de Briols	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Roland - ULM	500.00 €	500.00 €
Association Les Mel en 4L	200.00 €	200.00 €
Les Amis du Vieux Camarès	500.00 €	500.00 €
MFR Valrance / mise à disposition du gymnase de St Sernin	2 000.00 €	2 000.00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

❖ **Subvention à l'ADMR de Saint-Sernin-sur-Rance – Exercice 2021 :**

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de renouveler pour l'année 2021 la subvention attribuée annuellement à l'ADMR de Saint-Sernin-sur-Rance pour le fonctionnement des services.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association ADMR de Saint-Sernin sur Rance **une subvention de 1 600,00 €** pour le fonctionnement de ces services au titre de 2021,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

---

## Rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation

---

Madame la Présidente expose :

Conformément aux dispositions du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le premier rapport quinquennal présente les évolutions des attributions de compensation communales au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées :

- à la création de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, avec la détermination initiale des montants des AC au vu des deux régimes de fiscalité préexistant sur les anciens territoires,
- à l'évolution des compétences en 2018 (notamment compétences GEMAPI) et contribution au SDIS) ; ayant fait l'objet des rapports de la C.L.E.C.T.,
- et les révisions libres des attributions de compensation, intervenues entre 2018 et 2020 approuvées par les communes concernées et le conseil communautaire (pour partie liées à la fiscalité éolien).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le premier rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation.**

---

### Compte rendu pour approbation de la CAO du 09/12/2021 :

---

#### ❖ **Travaux d'accessibilité au cinéma Le Temple de Camarès :**

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20211125\_146 en date du 25 novembre 2021 approuvant le projet de mise en conformité PMR du cinéma « Le Temple » d'intérêt communautaire de Camarès,

La consultation des entreprises a eu lieu du 25/10/2021 au 30/11/2021 à 12h00 pour les travaux de mise en conformité PMR du cinéma « Le Temple » d'intérêt communautaire de Camarès et comprenant 5 lots :

- Lot n° 01 : Maçonnerie – Gros-Œuvre – Serrurerie,
- Lot n° 02 : Plâtrerie – Plafonds – Isolation – Carrelages – Faïences – Menuiseries intérieures,
- Lot n° 03 : Électricité – Éclairage – Plomberie – Sanitaire,
- Lot n° 04 : Peintures – Revêtements muraux – Revêtements sols souples – Finitions,
- Lot n° 05 : Monte-personne.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 décembre 2021 à 09h30 à la salle de réunion Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 5 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de mise en conformité PMR du cinéma « Le Temple » d'intérêt communautaire de Camarès, comme suit :
  - o Lot n° 01 : Maçonnerie – Gros-Œuvre – Serrurerie : SARL PRIEU Jean-François Maçonnerie – Couverture,
  - o Lot n° 02 : Plâtrerie – Plafonds – Isolation – Carrelages – Faïences – Menuiseries intérieures : SARL Claude PRIEU et Fils,
  - o Lot n° 03 : Électricité – Éclairage – Plomberie – Sanitaire : Monsieur Cédric EBNETER,
  - o Lot n° 04 : Peintures – Revêtements muraux – Revêtements sols souples – Finitions : SARL VEYRIE Jean-François,
  - o Lot n° 05 : Monte-personne : SARL Établissement ABRIAL.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

### ❖ **Fourgon tri-benne :**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent Conseil Communautaire, il était apparu judicieux d'acquérir un fourgon tri-benne. Ce véhicule participerait au renouvellement du parc de véhicule de la collectivité lié à l'entretien de la voirie.

La consultation des candidats a eu lieu du 13/10/2021 au 26/11/2021 à 12h00 pour l'acquisition d'un fourgon tri-benne.

Vu la Commission d'Appel d'Offres réunit le 09 décembre 2021 à 09h30 à la salle de réunion Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'indiquée ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** l'offre à CITROËN, Ets André Bousquet et Fils Millau pour la fourniture d'un fourgon tri-benne, Jumper Châssis Double Cabine Tri-benne, 165 ch pour un montant total de 32 093,85 € H.T., soit 39 048,38 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec CITROËN, Ets André Bousquet et Fils Millau.

### ❖ **Répandeuse à émulsion :**

#### ○ **Acquisition d'un camion d'occasion pour la répandeuse à émulsion :**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent Conseil Communautaire, il était apparu indispensable d'acquérir une répandeuse à émulsion, sachant que l'équipement actuel ne sera pas en mesure de fonctionner la saison prochaine. Ce véhicule participerait au renouvellement du parc de véhicule de la collectivité lié à l'entretien de la voirie.

Madame la Présidente indique l'importance de maintenir en état de marche l'ensemble du matériel d'entretien des routes au regard de la compétence « Voirie Communautaire – Travaux communaux » et ce au regard des 630 km de voirie classée.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition telle qu'indiquée ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** l'offre à la SAS LOIRE NEGOCE pour un montant total de 17 500,00 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec la SAS LOIRE NEGOCE.

#### ○ **Acquisition d'une répandeuse à émulsion :**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent Conseil Communautaire, il était apparu indispensable d'acquérir une répandeuse à émulsion, sachant que l'équipement actuel ne sera pas en mesure de fonctionner la saison prochaine. Ce véhicule participerait au renouvellement du parc de véhicule de la collectivité lié à l'entretien de la voirie.

Madame la Présidente indique l'importance de maintenir en état de marche l'ensemble du matériel d'entretien des routes au regard de la compétence « Voirie Communautaire – Travaux communaux » et ce au regard des 630 km de voirie classée.

La consultation des candidats a eu lieu du 13/10/2021 au 26/11/2021 à 12h00 pour l'acquisition d'une répandeuse à émulsion.

Vu la Commission d'Appel d'Offres réunit le 09 décembre 2021 à 09h30 à la salle de réunion Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'indiquée ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** l'offre à l'entreprise CTP Constructeur pour un montant total de 86 000,00 € H.T., soit 103 200,00 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise CTP Constructeur.

## Propositions DETR 2022

### ❖ **Travaux voirie 2022 :**

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les travaux envisagés sur la voirie communautaire pour le programme annuel 2022 qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2022 :

- Travaux de confortement et d'élargissement du pont de Saint-Amans de Lizertet sur la Commune de Combret afin de pérenniser cet ouvrage tout en l'adaptant à l'évolution du trafic liée à l'économie agricole et forestière et ainsi faciliter la circulation des véhicules de gros gabarit sur cette voie. Le coût de ces aménagements est estimé à 35 461,00 € hors taxe ;
- Travaux d'élargissements, re-profilages, renforcements ou/et réfections des revêtements sur les voies communautaires suivantes pour un coût prévisionnel global limité à 300 000,00 € hors taxe dans un souci de maîtrise budgétaire :

Le coût global du programme 2022 de travaux sur la voirie communautaire est donc estimé à 335 461,00 € hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- |  |   |              |
|--|---|--------------|
| - DETR sur programme annuel (30 %)   | : | 100 630,00 € |
| - FAL à solliciter auprès du Département<br>Pour confortement du pont Saint-Amans<br>de Lizertet | : | 5 800,00 €   |
| - Autofinancement  | : | 229 031,00 € |

Les travaux pourront être exécutés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ce programme de travaux l'attribution d'une subvention sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 au titre de la voirie locale,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter la subvention DETR auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Millau et l'accompagnement au titre du FAL auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

### ❖ **Projets investissements :**

- o **Rénovation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance**  
**Demande de subventions – DETR 2022 et autres financeurs :**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, construite dans les années 1970, nécessite des travaux de réhabilitation afin, d'une part, de satisfaire aux normes d'accessibilité et, d'autre part, répondre aux attentes des visiteurs avec plus de confort et un espace de loisirs aqua ludiques.

Madame la Présidente présente le projet de réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance.

Les travaux envisagés portent sur :

- La restructuration complète du bâtiment des vestiaires avec la création de 3 zones d'extension sur la périphérie du bâtiment existant pour améliorer l'accessibilité PMR et garantir le confort et la confidentialité au sein des vestiaires,
- La réfection des plages existantes et agrandissement côté sud pour améliorer le confort des baigneurs et la distanciation. Les circulations seront plus aisées,
- L'aménagement de zone de jeux aqua ludiques pour enfants,
- La mise en place d'un toboggan aquatique de type pentaglisse 3 pistes,
- L'aménagement d'une zone espace vert avec emprise sur le jardin existant côté est vers la salle des fêtes,
- La remise en peinture des 3 bassins.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	645 000,00 €	ETAT – DETR (40%)	296 700,00 €
Maitrise d'œuvre – études – contrôle	96 750,00 €	Conseil Régional (15%)	111 262,50 €
		Conseil Départemental (25%)	185 437,50 €
		Autofinancement	148 350,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>741 750,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>741 750,00 €</b>

L'échéancier prévisionnel de réalisation pourrait être le suivant :

- Travaux préparatoires : Printemps 2022,
- Démarrage des travaux : Automne 2022,
- Achèvement des travaux : Fin 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** le soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des autres financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

- o **Programme d'aménagement et extension de la salle omnisport de Camarès**  
**Demandes de subventions – DETR 2022 et autres financeurs :**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La salle omnisport de Camarès, construite dans les années 1990, nécessite des travaux d'aménagement motivés par les constats suivants :

- La consommation électrique pour le chauffage est très élevée pour un volume important très mal isolé ;
- L'équipement est vieillissant ;
- L'office est quasi inexistante, sous-équipée et contrainte ;
- Un manque de sécurité pour les enfants à proximité de la route ;
- Des sanitaires qui ne sont plus au goût du jour et à redimensionner ;
- L'absence de salle de réunion qui permette de pouvoir se réunir dans un environnement confortable ;
- Pas de sono, ni de possibilité de projeter des supports de présentations.

Bien que l'équipement existant convienne à la pratique en salle de certains sports collectifs et à l'organisation d'animations ou de manifestations festives à grandes jagues, il n'est pas en mesure de répondre aux évolutions des pratiques sportives ou du fonctionnement des structures utilisatrices qui sont en demande d'un espace confortable de dimensions plus modestes.

Madame la Présidente présente le projet d'aménagement et d'extension qui a pour but de répondre aux attentes de la population, des associations, des écoles et des collectivités en offrant un lieu adapté pour l'exercice de leurs activités, leurs pratiques et la tenue de réunions. Celui-ci comprend :

- Agrandissement en construction extérieure sur une surface de 410 m<sup>2</sup> pour la création d'une salle 100 places et d'un office fonctionnel ;
- Rafraîchissement de la salle omnisport existante (murs et plafonds) ;

- Réaménagement locaux toilettes – vestiaires existants en rez-de-chaussée ;
- Réaménagement des locaux de service existants en étage ;
- Création et réaménagement des espaces extérieurs, comprenant :
  - les clôtures avec grilles,
  - le portail,
  - le traitement des sols avec enrobé à chaud et espaces verts (gazon et plantations),
  - et éclairage extérieur.

L'ensemble ainsi aménagé constituera un complexe à usage polyvalent.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	809 000,00 €	ETAT – DETR 40%	372 140,00 €
Honoraires, BET, bureau de contrôle, etc. 15 %	121 350,00 €	Conseil Régional Phase 1	100 000,00 €
		Conseil Régional FRI	21 000,00 €
		Conseil Régional Hand Phase 2	15 000,00 €
		Conseil Départemental	136 000,00 €
		Autofinancement	286 210,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>930 350,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>930 350,00 €</b>

L'échéancier prévisionnel de réalisation pourrait être le suivant :

Études et travaux préparatoires	Année 2022
Démarrage travaux	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Phase 1	Année 2022 - 2023
Phase 2 (tranche conditionnelle)	Année 2023

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et d'extension de la salle omnisport de Camarès, ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** le soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Bilan des permanences habitat dans le cadre du PIG Départemental Habiter Mieux 2021 et tenue des permanences habitat 2022

**FONCTIONNEMENT :** Renouvellement de la permanence habitat une fois par mois (durée des permanences 2 h) :

- Belmont-sur-Rance : 3<sup>ème</sup> mardi du mois à la Mairie de 10h à 12h,
- Camarès : 3<sup>ème</sup> mardi du mois à la Mairie de 13h30 à 15h30,
- Saint-Sernin-sur-Rance : 4<sup>ème</sup> mardi du mois à la Mairie de 10h à 12h.

**OBJECTIF :**

- ⇒ Réception du public, sans rendez-vous, afin d'informer les particuliers, les collectivités locales des conditions d'octroi des aides financières auprès des différents organismes (Anah, Caisses de Retraite, Département, Région, Procivis, ...),
- ⇒ Tenir à disposition des particuliers les documents, imprimés et notices explicatives nécessaires,
- ⇒ Accompagnement des propriétaires tout au long des procédures de financement.

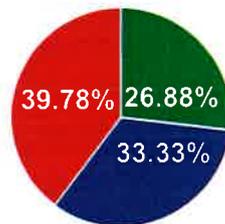
**Bilan des permanences 2021 (ce bilan ne tient pas compte du mois de Décembre) :**

De janvier à novembre 2021 = **108 personnes reçues** en permanence.

Suite aux mesures sanitaires les permanences sont désormais sur rendez-vous, ce qui explique un nombre plus restreints de rdv.

Personnes provenant du territoire : 93 personnes soit 86,11 % des personnes accueillies.

Personnes renseignés



- Territoire du Belmontais
- Territoire du Saint Serninois
- Territoire du Camarésien

**Territoire du Belmontais : 25 personnes**

Belmont-sur-Rance = 18  
Mounès – Prohencoux = 2  
Murasson = 1  
Rebourguil = 1  
Saint-Sever-du-Moustier = 3

**Territoire du Saint-Serninois : 31 personnes**

Balaguier-sur-Rance = 1  
Combret = 4  
La Serre = 2  
Laval-Roquecezière = 10  
Montfranc = 1  
Pousthomy = 3  
Saint-Sernin-sur-Rance = 10

**Territoire du Camarésien : 37 personnes**

Brusque = 2  
Camarès = 22  
Fayet = 4  
Gissac = 2

Mélagues = 2  
Montagnol = 1  
Montlaur = 2  
Sylvanès = 2

Personnes extérieures au territoire : 15 personnes soit 13,89 % des personnes accueillies. Provenance :

CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons = 12

CC du Réquistanais = 3

Concernant les personnes reçues :

- il s'agissait d'un 1<sup>er</sup> contact (information sur le dispositif des aides ANAH et la recevabilité de leur projet,
- ou d'une rencontre concernant le suivi administratif ou technique du dossier.

**BILAN : 39 dossiers propriétaires occupants déposés en 2021 pour un montant de travaux de 720 194 € HT et un montant de subvention attribuées de 401 940 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** le devis du bureau d'études OC'TEHA d'un montant de 8 280,00 € H.T. soit 9 936,00 € T.T.C. pour assurer la mission d'information et d'assistance de la population en réalisant une permanence habitat une fois par mois sur chaque « bourg-centre »,
- **ADOPTÉ** le principe de tenue d'une permanence par mois sur chaque « bourg – centre » c'est-à-dire Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

---

### **Avenant n° 1 à la convention de partenariat : Agir pour l'inclusion numérique**

---

Madame la Présidente rappelle le dispositif « pass numérique » et la convention de partenariat « Agir pour l'inclusion numérique » qui permet de formaliser les engagements de notre collectivité et du Conseil Départemental de l'Aveyron pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Le dispositif « pass numérique » porte sur l'accès au numérique et notamment par le public éloigné de ses usages, source d'exclusion sociale. Il a pour but d'apporter aux habitants des services de qualité pour permettre de rompre avec les fractures sociales et territoriales.

Madame la Présidente indique que le dispositif Pass Numérique déployé depuis octobre 2020 devait prendre fin le 31 décembre 2021. Il a permis à ce jour de distribuer plus de 7 000 chèques à destination de différents bénéficiaires qui ont pu se former auprès d'acteurs de médiation numérique.

Souhaitant prolonger cette mesure qui favorise une meilleure autonomie numérique de nos concitoyens, la Commission Permanente du Département a voté la prorogation de la convention financière avec l'État d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour renforcer encore cette démarche et toucher un nombre plus important de personnes en exclusion numérique, les modalités d'attribution du pass évoluent. Ainsi, à compter de ce jour, nous pourrions distribuer des pass à tout type de public désirant se former aux pratiques numériques et jusqu'à 3 carnets maximum par personne. L'application pass numérique du Département est modifiée en ce sens.

Madame la Présidente précise que l'engagement de notre collectivité porte sur la participation financière à hauteur de 0,22 €/habitant soit 1 401,00 € pour l'année 2022.

Les autres engagements de la Communauté de Communes demeurent inchangés.

Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2022 « Agir pour l'inclusion numérique » qui formalise les engagements respectifs du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes pour déployer le dispositif « pass numérique » et telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2022 « Agir pour l'inclusion numérique ».

---

### **Délibération pour adhésion à l'association de préfiguration de l'agence départementale des sports**

---

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le Conseil Départemental est en train de créer une association de préfiguration qui a pour objet de conduire le projet de création d'une Agence départementale du Sport de l'AVEYRON, qui pourrait prendre la forme de groupement d'intérêt public, et qui visera les enjeux d'identité, d'attractivité, de modernité, et également de « sport santé », sport et handicap, éducation, et de lien social.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association de préfiguration de l'Agence départementale du sport,
- **APPROUVE** les statuts de l'association tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence, Monsieur SABATHIER Jean-Philippe lequel ici présent accepte les fonctions,

- **AUTORISE** Monsieur SABATHIER Jean-Philippe à être membre du Conseil d'Administration de l'association dans le cas où il serait désigné par les membres du collège dont il relève comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

---

### Adhésion de l'EPCI à l'ANEM : cotisation 2021

---

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que l'établissement public de coopération intercommunale de Monts, Rance et Rougier intégrant 23 communes situées en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM).

Cette Association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne »), fiches techniques, site Internet, lettre électronique), conseils, assistance technique.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée générale, le Comité directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau dont la présidente est actuellement Annie GENEVARD, députée du Doubs, la secrétaire générale Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées et la vice-présidente est Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie.

La cotisation est forfaitaire, en fonction de la strate démographique, et l'abonnement facultatif, à la revue « Pour la Montagne » est de 40,21 €.

Au total la cotisation de l'EPCI de Monts, Rance et Rougier est d'un montant de 636,30 €.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu Madame la Présidente,

- Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Élus de la Montagne,
- Considérant qu'il est opportun pour notre EPCI d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** pour **ADHÉRER** à l'Association Nationale des Élus de la Montagne, 7 rue de Bourgogne – 75007 PARIS, et **VERSER** la cotisation correspondante d'un montant de 636,30 €,
- **DONNE SON ACCORD** pour **SOUSCRIRE** l'abonnement facultatif, à la revue « Pour la Montagne » d'un montant de 40,21 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signifier cet accord et réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à ces décisions.

---

### Approbation de la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique

---

Considérant que dans le cadre de ses compétences, le Département de l'Aveyron a mis en place un partenariat avec des structures associatives existantes ou des collectivités locales, visant à garantir sur l'ensemble du territoire un accès homogène des usagers à un dispositif coordonné, permettant de répondre à leurs besoins d'aide et d'accompagnement dans la réalisation des démarches de la vie quotidienne,

Considérant que, pour le territoire Monts, Rance et Rougier, le Département souhaite établir un partenariat avec la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique,

Madame la Présidente présente aux membres de l'assemblée la convention de partenariat qui doit être signée entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique sur le territoire,

La convention a pour objet la structuration et le développement de la coordination gériatologique par la mise en œuvre des fonctions suivantes :

- Accueil, information, orientation,
- Suivi et coordination des services,

- Observation et animation du territoire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que ce partenariat a permis l'émergence d'antennes locales de coordination, dénommées « Point Info Séniors ».

Madame la Présidente précise que le Point Info Séniors REBECCA du territoire doté de 0,8 ETP avec une qualification sociale ou médico-sociale vient d'être « rattaché » à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, et que cette convention de partenariat formalise le partenariat avec le Département de l'Aveyron pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique sur notre territoire.

La convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique est annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention de partenariat conformément au projet annexé.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique,
- **ACCEPTE** le concours financier du Département pour la mise en œuvre de la structuration et du développement de la coordination gériatologique sur le territoire par les missions suivantes :
  - o Accueil, information, orientation,
  - o Suivi et coordination des services,
  - o Observation et animation du territoire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

---

### **Attribution de subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique – Exercice 2021**

---

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021 du budget principal, il a été mentionné les organismes dans lesquels un engagement financier a été pris.

Afin de permettre le versement de la subvention annuelle 2021 au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique, il convient de confirmer cette attribution par délibération.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que le Département a mis en place un partenariat avec notre Communauté de Communes ayant pour objet la structuration et le développement de la coordination gériatologique par la mise en œuvre des fonctions suivantes :

- Accueil, information, orientation,
- Suivi et coordination des services,
- Observation et animation du territoire.

Ce partenariat vise à garantir sur l'ensemble du territoire un accès homogène des usagers à un dispositif coordonné permettant de répondre à leurs besoins d'aide et d'accompagnement dans la réalisation des démarches de la vie quotidienne.

Le Département apporte un concours financier pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Ce partenariat a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la mise en œuvre de la coordination gériatologique au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 10 831,97 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de cette subvention de fonctionnement.

## Décisions modificatives

Madame la Présidente propose la Décision Modificative suivante nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2021 :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-722-821 : Immobilisations corporelles	0 00 €	0 00 €	5 700 00 €	0 00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673-824 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	2 240 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 240.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70878-01 : par d'autres redevables	0 00 €	0 00 €	0 00 €	7 940 00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 940.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 240.00 €</b>	<b>5 700.00 €</b>	<b>7 940.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-142-821 : EXTENSION ATELIER DE CAMARES	5 700 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-10228-01 : Autres fonds	0 00 €	0 00 €	0 00 €	7 000 00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	0 00 €	19 500 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21571-821 : Matériel roulant - Voirie	0 00 €	7 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-101-821 : ACQUISITION MATERIELLE DE VOIRIE	0 00 €	3 000 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-142-821 : EXTENSION ATELIER DE CAMARES	0 00 €	5 700 00 €	0 00 €	0 00 €
R-2315-129-822 : VOIRIE CCMRR - TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET REVETEMENT	0 00 €	0 00 €	0 00 €	22 500 00 €
<b>TOTAL 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 500.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 700.00 €</b>	<b>35 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>31 740.00 €</b>		<b>31 740.00 €</b>

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 04 pour le Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Ressources humaines

### ❖ Convention stagiaire – Halte-Garderie :

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'une personne scolarisée en CAP « Accompagnement Éducatif Petite Enfance » au lycée Querbes Carnus de Rodez effectuera un stage à la halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de stage.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : entretien de locaux,
- Lieux : halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance,
- Durée : 2h30 hebdomadaires,
- Date : 12 février 2022,
- Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

### ❖ Adhésion au Contrat d'Assurance des Risques Statutaires :

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a été saisi par le Centre de Gestion de l'Aveyron dans le courant du mois de mai 2021 pour nous informer qu'il allait procéder à la consultation de son contrat groupe couvrant les obligations statutaires des collectivités et établissements publics vis-à-vis de leurs agents.

Vu la délibération N° 20210624\_098 en date du 24 juin 2021 avec pour objet « Contrats d'Assurance des Risques Statutaires » et décidant de charger le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Il est précisé que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure,

Vu la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 7 septembre 2021 envoyée à Groupama d'Oc pour résilier, à titre conservatoire, notre contrat en cours au terme de l'échéance soit au 31/12/2021,

Vu le courrier du CG12 en date du 26 novembre ayant pour objet « Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires » nous informant que l'offre GRAS SAVOYE/CNP a été retenue et nous informant des conditions particulières et générales de ce nouveau contrat,

Vu l'offre de GROUPAMA D'OC pour l'assurance du personnel reçu le 3 décembre 2021,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'offre de GROUPAMA D'OC comme suit :
  - Durée du contrat : 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
  - Régime du contrat : capitalisation,
  - Préavis : adhésion résiliable chaque année à la date d'échéance soit le 01/01,
  - Le contrat bénéficie d'une garantie de taux pendant deux ans et une démarche de prévention, ainsi que des services de retour à l'emploi et des services d'intervention post-traumatique.
- **D'ADHÉRER** au contrat d'assurance proposé par GROUPAMA D'OC selon les modalités suivantes :
  - AGENTS AFFILIÉS A LA CNRACL :**
    - Risques assurées : Tous les risques**
    - Maladie ordinaire
    - Longue maladie, Longue durée, Grave maladie
    - Incapacité temporaire imputable au service
    - Maternité/Paternité/Adoption
    - Frais de soins liés aux incapacités temporaires imputables au service
    - Décès
    - Formule de Franchise : franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**
    - Base de l'assurance choisie : TIB et NBI, SFT**
    - Couverture des charges patronales : forfait 35 %**
    - Taux de cotisation : 5.95 % (dont décès : 0.28 %)**
  - AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC :**
    - Risques assurées : Tous les risques**
    - Maladie ordinaire
    - Longue maladie, Longue durée, Grave maladie
    - Incapacité temporaire imputable au service
    - Maternité/Paternité/Adoption
    - Formule de Franchise : franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**
    - Base de l'assurance choisie : TIB et NBI, SFT**
    - Couverture des charges patronales : forfait 25 %**
    - Taux de cotisation : 1.17 %**
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le contrat d'assurance pour le personnel des collectivités comme ci-dessus précité.

## Questions diverses

### ❖ COMPTE RENDU DE L'ATELIER ECONOMIQUE « LA MÊLÉE DU DÉVELOPPEMENT M2R » :

**Mercredi 8 décembre 2021**, a eu lieu le premier atelier pour les entreprises.

16 acteurs économiques étaient présents :

- |   |  |
|---|--|
| <p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 « médico-social »</li> <li>▪ 3 « jeunesse, l'animation, l'éducation »</li> <li>▪ 6 « industrie, vente »</li> <li>▪ 1 « services marchands »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ESSI</li> <li>▪ CIAS</li> <li>▪ EHPAD de Brusque et St-Sernin</li> <li>▪ EHPAD de Belmont et Camarès</li> <li>▪ ABSEAH</li> <li>▪ Ambulances Cabanes</li> <li>▪ Ambulance Rance et Rougier</li> <li>▪ Familles Rurales (CLSH Belmont)</li> <li>▪ MFR Valrance et Centre de Vacances</li> <li>▪ Thomas Négoce</li> <li>▪ SARL Cauquil (x2)</li> <li>▪ ETS Zuliani</li> <li>▪ Aveyron Sciage Béton</li> <li>▪ Salaisons CROS</li> <li>▪ Occitanie Permis</li> </ul> |
|---|--|

#### Problèmes soulevés par les entreprises :

- Manque de formations sur le territoire
- Pas assez de logements disponibles
- Aménagement du temps de travail

#### Idées qui ont séduites :

- Livret d'accueil
- Se « mettre à jours » des attentes
- Travailler sur l'accueil et l'attractivité

- **Thématiques proposées (prochains ateliers) :**
- Construire des solutions autour du logement, la mobilité, les services des salariés ;
- Atelier spécialisé secteur social : mutualisation d'emploi, formation, temps de travail... ;
- La mutualisation d'emplois (emplois partagés, groupement d'employeurs) ;
- Ecrire une annonce et connaître les réseaux et canaux pour recruter ;
- Mettre en place des journées /séjours d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés ;
- Construire un livret d'accueil spécifique pour les nouveaux salariés ;
- Transmettre son entreprise ;
- Organiser un job-dating

EN PROJET

### ❖ AGENDA A VENIR :

#### CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

jeudi 27 janvier 2022      20h30      *lieu restant à définir*

jeudi 24 février 2022      20h30      *lieu restant à définir*

jeudi 31 mars 2022      20h30      *lieu restant à définir*

*ces dates peuvent être amenées à évoluer en fonction des différentes échéances budgétaires - comptables*

#### AUTRES DATES

**Vendredi 17 décembre 2021**

Signature CTG

10h30 à 12h30

**Salle des fêtes de Belmont**

**Mardi 25 janvier 2022**

Réunion d'information agritourisme

14 h

**Salle des fêtes St-Sernin**

## CALENDRIER DES BUREAUX

jeudi 20 janvier 2022	10h00	Belmont	
jeudi 17 février 2022	10h00	Belmont	<i>ces dates peuvent être amenées à évoluer en fonction des différentes échéances budgétaires - comptables</i>
jeudi 24 mars 2022	10h00	Belmont	



## **VENDREDI 14 JANVIER 2022 11 heures – salle des fêtes de BELMONT-SUR-RANCE**

**En présence des élus et des agents**

**Levée de la séance à 22 heures 43 minutes.**

**La Présidente,  
Monique ALIÈS**



